

REGLEMENT DE LA COMPETITION

LA COMPETITION :

- 2 poules de 8 équipes seront formées par tirage au sort qui sera effectué la veille.
- Les licences de tous les joueurs de chaque équipe devront être déposées à la table de marque le matin de la compétition.
- **Les décisions de l'arbitre seront sans appel.**
- Les tenues uniformes (chemises ou polos) **sont obligatoires.**

LES EQUIPES :

- Les équipes seront formées de 4 à 6 joueurs licenciés en 3^{ème} et 4^{ème} division.
- **un joueur licencié en Division Nationale est autorisé à participer à la compétition.**
- Les équipes seront composées au minimum de 4 joueurs licenciés dans la même A.S. Le nom de cette A.S. devra être mentionné sur la fiche d'inscription.
- Si une équipe ne comporte pas 4 joueurs d'une même A.S. le comité d'organisation se réserve le droit d'accorder une dérogation. Dans ce cas le nom des 6 joueurs devra être mentionné sur la fiche d'inscription.
- Une équipe ne pourra pas débiter une partie si elle n'est pas composée d'au moins 3 joueurs.

LES PARTIES :

PARTIES DE POULE :

1 _ 5 parties permettront d'effectuer un classement dans chaque poule.

1. Au début de chaque partie une fiche de jeu sera distribuée : (1 fiche par jeu)
2. Le score de la partie devra être marqué sur la fiche de jeu.
3. A la fin de la partie, l'équipe gagnante devra ramener la fiche remplie au tirage.
4. Aucune équipe ne pourra rencontrer deux fois le même adversaire.
5. Aucune équipe ne pourra jouer deux fois sur le même jeu.
6. Le match nul est admis.

2 _ Le règlement de la FFSB sera appliqué sauf pour les points suivants :

1. Au signal de la fin de temps réglementaire, les équipes termineront la mène en cours.
2. Une annulation après le coup de sifflet final terminera la partie.
3. A l'issue de la cinquième partie, un classement sera établi dans chaque poule afin de déterminer le tirage de la partie de classement.
4. Une féminine classée Division Nationale compte 3^{ème} Division.

PARTIE DE CLASSEMENT :

La 6^{ème} partie opposera :

- Au jeu n°2 1^{er} de poule A contre 1^{er} de poule B : pour la 1^{ère} et 2^{ème} place du classement final.
- Au jeu n°3 2^{ème} de poule A contre 2^{ème} de poule B : pour la 3^{ème} et 4^{ème} place du classement final.
- Au jeu n°4 3^{ème} de poule A contre 3^{ème} de poule B : pour la 5^{ème} et 6^{ème} place du classement final.
- Au jeu n°5 4^{ème} de poule A contre 4^{ème} de poule B : pour la 7^{ème} et 8^{ème} place du classement final.
- Au jeu n°6 5^{ème} de poule A contre 5^{ème} de poule B : pour la 9^{ème} et 10^{ème} place du classement final.
- Au jeu n°7 6^{ème} de poule A contre 6^{ème} de poule B : pour la 11^{ème} et 12^{ème} place du classement final.
- Au jeu n°1 7^{ème} de poule A contre 7^{ème} de poule B : pour la 13^{ème} et 14^{ème} place du classement final.
- Au jeu n°8 8^{ème} de poule A contre 8^{ème} de poule B : pour la 15^{ème} et 16^{ème} place du classement final.

Pour la partie de classement, si à la fin du temps réglementaire 2 équipes se trouvent à égalité, une mène à but non annulable sera effectuée.

HORAIRES :

PARTIES DE POULES : 1h40 ou 13 points.

1^{ère} partie : 8h00 _ 9h40

2^{ème} partie : 10h00 _ 11h40

3^{ème} partie : 12h00 _ 13h40

4^{ème} partie : 14h00 _ 15h40

5^{ème} partie : 16h00 _ 17h40

PARTIE DE CLASSEMENT : 1H 40 ou 13 points ; 6^{ème} partie : 18h00_19h40 **REMISE DES PRIX : 20h00 :**

Valeur des parties : partie gagnée = 5points // match nul = 1 point // partie perdue = 0 point

LES REMPLACEMENTS DES JOUEURS :

En cours de partie les remplacements de joueurs s'effectueront entre chaque mène.
Le règlement fédéral sera appliqué.

PERIODE DE REPAS :

- La période de repas se situera aux environs de 12 heures pour une durée de 2 heures.
- Pendant cette période, les remplacements seront illimités.
- Les remplacements s'effectueront entre chaque mène.
- Un joueur sorti pourra revenir en jeu dans la partie.

LES INSCRIPTIONS :**Le montant des inscriptions est de 180 € par équipe.****Comprenant :**

- L'engagement à la compétition ;
- Le repas de midi ;
- Le petit déjeuner à partir de 7H15

La fiche d'inscription devra être renvoyée, remplie, accompagnée du montant des inscriptions.

Seules les inscriptions accompagnées du paiement seront enregistrées.

BOISSONS : A chaque fin de partie lors de la remise des résultats 6 Bons de Boisson seront remis à chaque équipe.

LES REPAS :

- PETIT DEJEUNER : Il sera servi au boulodrome à partir de 7h15.
- REPAS DE MIDI : Le repas de midi sera servi au boulodrome de 12h00 à 14h15.
Les boissons sont comprises : vin, eau.

LE FORFAIT :

Si une équipe déclare forfait au cours d'une partie de poule : Son adversaire aura la partie gagnée sur la marque de 7 à 0 ; la partie sera payée au gagnant.

Une équipe sera déclarée forfait si elle ne s'est pas présentée sur le jeu 35 minutes après le coup de sifflet du début de partie.

En cas de retard sur le jeu : application du règlement de la FFSB (points de pénalité).

LE CLASSEMENT :**PARTIES DE POULE :**

Le classement dans chaque poule sera établi de la façon suivante :

Sera pris en considération :

- 1- **Le nombre de parties gagnées.** En cas d'égalité entre 2 ou plusieurs équipes :
- 2- **Le nombre de points marqués.** S'il y a toujours égalité entre 2 ou plusieurs équipes :
- 3- **Le nombre de points encaissés.** S'il y a toujours égalité un tirage au sort sera effectué.

CLASSEMENT FINAL :

1^{er} : 450€ + la garde du challenge Jean-Louis RISCAL pour un an.

2^{ème} : 350€ + la garde du challenge « ESB Montpellier » pour un an.

3^{ème} : 270€ - 4^{ème} : 230€ - 5^{ème} : 200€ - 6^{ème} : 150€ - 7^{ème} : 100€ -

8^{ème} : 80€ - 9^{ème} : 60€ - 10^{ème} : 40€

Du 11^{ème} au 16^{ème} : Lots de vin

Le Comité d'organisation se réserve le droit de modifier les prix.

4 joueurs de l'équipe devront être présents à la remise des prix, sinon les lots ne seront pas attribués.

FICHE D'INSCRIPTION

Nom : AS Bouliste :

Adresse : (Sera obligatoirement celle des 4 joueurs imposés)

Téléphone :

	Nom	Association bouliste	N° licence	Division
Joueur N°1				
Joueur N°2				
Joueur N°3				
Joueur N°4				
Joueur N°5				
Joueur N°6				

- Au minimum les noms des 4 joueurs de la même A.S. sont à inscrire sur la fiche ci-dessus.
- Joueur licencié en division Nationale.

Cette fiche est à renvoyer à :

Monsieur Guy Vignal
BP 65119 MONTPELLIER CEDEX 3

Accompagnée de votre règlement par chèque avant le 25 Janvier 2018

(Dernier délai de priorité, d'autres équipes étant intéressées et en attente de place...)